

Sujet : Recours gracieux - 2024-0011347 - Premier boisement à Plougonven (29)

De : > jade.lanceleur (par Internet) <jade.lanceleur@alliancefb.fr>

Date : 29/04/2024 à 11:05

Pour : "autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr" <autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : "pref-dcppet@finistere.gouv.fr" <pref-dcppet@finistere.gouv.fr>, "jjhefournis@yahoo.fr" <jjhefournis@yahoo.fr>, DE LA BROSSE Etienne <etienne.delabrosse@alliancefb.fr>

Madame, Monsieur,

Suite à une notification de décision tacite pour le dossier : 2024-0011347 - Premier boisement à Plougonven (29) du 26 mars 2024, Je demande un recours gracieux puisque le dossier n'a pas pu être étudié dans les délais prévu.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement

Jade LANCELEUR
TECHNICIENNE CONSEIL

jade.lanceleur@alliancefb.fr
06 73 47 60 72

Agence de La Flèche
5 Rue des Gravaux – La Flèche 72 200
Tél : 05 40 120 273

De : robot-garance.csac@developpement-durable.gouv.fr <robot-garance.csac@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mardi 26 mars 2024 17:01

À : LANCELEUR Jade <jade.lanceleur@alliancefb.fr>; jjhefournis@yahoo.fr

Cc : autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr; pref-dcppet@finistere.gouv.fr

Objet : Notification de décision tacite - 2024-0011347 - Premier boisement à Plougonven (29)

Madame, Monsieur,

L'autorité environnementale a réceptionné, le 16/02/2024, une demande d'examen au cas par cas concernant le projet :

2024-0011347 - Premier boisement à Plougonven (29)

Cette demande n'a pas pu être traitée dans le délai imparti de 35 jours, faisant naître une décision tacite valant obligation de réaliser d'une évaluation environnementale.

L'information relative au caractère tacite de la décision est publiée sur le site internet de la DREAL au moyen d'une carte interactive accessible à l'adresse :
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/demandes-d-examen-au-cas-par-cas-des-projets-et-a1903.html>

Sincères salutations,

Le service d'appui à l'autorité environnementale

mèl : autorite-environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr
tél : 02 99 33 42 92